

***DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE***

**D -20100682 Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la maintenance des véhicules et engins, gérée par le parc auto, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce Service afin d'acheter des pièces détachées et faire réaliser des prestations de réparations.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 28 : fourniture de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour véhicules de propriété de marque SEMAT  
La dépense annuelle est estimée à 5 000€ TTC. Société SEMAT qui consent une remise de 10 % sur catalogue.

Lot n° 37 : acquisition de peintures, solvants, colles, balisages, accessoires, outillages spécifiques, matériels d'application de peinture pour véhicules automobiles  
La dépense annuelle est estimée à 60 000 € TTC  
Société LOUSTALET GALINIE qui consent des remises de 20 à 25 % sur catalogue.

Lot n° 38 : accessoires et prestations de réparation pour véhicules de propriété et engins tous types de marque KRAMER  
La dépense annuelle est estimée à 30 000 € TTC  
Société CMAR qui consent une remise de 10 % sur catalogue.

Lot n° 39 : fourniture de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour véhicules de propriété de marque MULTICAR  
La dépense annuelle est estimée à 20 000 € TTC  
Société Sarl BRYN TIMER qui consent une remise de 5 % sur catalogue.

Lot n° 40 : acquisition de matériels de câblage électriques, électroniques et outillages spécifiques pour tous types de véhicules et engins  
La dépense annuelle est estimée à 3 500 € TTC  
Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 41 : fourniture de matière première pour usinage mécanique (bronze – aluminium – inox – acier à vérin – acier chromé rectifié – aciers spéciaux)  
La dépense annuelle est estimée à 2 000 € TTC  
Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 42 : Fourniture de boulonnerie, visserie répondant à un usage mécanique automobile  
La dépense annuelle est estimée à 3 000 € TTC  
Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 43 : fourniture de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour grues hydrauliques de marque HIAB

La dépense annuelle est estimée à 3 000 € TTC

Société HYMSO SAS qui consent une remise de 5 % sur catalogue.

Ces marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée de un an à compter de leur notification, reconductibles expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum. En effet, les services concernés ne sont pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement l'achat de pièces détachées et de réparations à effectuer sur les matériels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 60632, 61551.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20100683 Maintenance évolutive de l'armoire à plans électroniques des Services Techniques. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Nos bureaux d'études produisent ou reçoivent de leurs partenaires chaque année près de 5 000 plans. Il s'agit aussi bien de plans architecturaux, paysagers, que de plans de voirie et réseaux divers.

Pour gérer ce patrimoine, la Ville de Bordeaux s'est dotée en 2007, à l'issue d'une mise en concurrence, d'une armoire à plans électroniques proposée par la société SESIN. Ce progiciel a notamment permis grâce à ses capacités de numérisation et d'indexation de diminuer le volume de stockage des plans mais aussi de les rendre plus accessibles tout en sécurisant l'accès, les échanges d'en réduire les manipulations et le risque de déchirement, d'en garantir l'intégrité par l'application de droits de consultation, de modification, de suppression, ou de copyright, ...) et la traçabilité des interventions d'en faciliter le classement, la gestion des versions.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité du système, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société SESIN, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :  
la maintenance corrective et évolutive du logiciel,  
les formations des gestionnaires,  
les prestations d'accompagnement liées aux éventuels déploiement dans d'autres services.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.  
Le montant annuel de la maintenance est estimé à 4 500,00 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société SESIN, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100684 Fourniture de bennes, conteneurs, caisses fabriquées sur mesure pour les véhicules de la Mairie de Bordeaux. Signature du marché.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de bennes, conteneurs, caisses fabriquées sur mesure pour les véhicules de la Mairie de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le parc-auto.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société LAVIGNE.

La dépense globale est estimée à 150 000 € H.T. pour la durée du marché.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de 48 mois à compter de sa notification en application de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2182.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100685 Travaux d'urgence et petites interventions dans les bâtiments communaux. Nettoyage des réseaux. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux et petites interventions à réaliser en urgence dans les bâtiments communaux relatifs au nettoyage des réseaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Centre d'Entretien et d'Exploitation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société ASS GIRONDIN sur la base de prix unitaires et forfaitaires indiqués à l'acte d'engagement.

La dépense globale est estimée à 60 000 € T.T.C.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum à compter de sa notification jusqu'au 26 avril 2011, reconductible expressément trois fois en application de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 61522 et 61558.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100686 Transfert du marché M090139 détenu par la société ACCOR SERVICES FRANCE. Avenant. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Société ACCOR SERVICES France est titulaire du marché M090139 concernant l'achat de titres restaurant.

Ce marché a été notifié le 21 avril 2009 pour une durée de un an avec possibilité de le reconduire expressément deux fois. Le montant minimum annuel est de 75 030 € T.T.C. et le montant maximum annuel est de 305 000 € T.T.C.

Suite à la cession de la société ACCOR SERVICES France au profit de la Société ECLENRED France SAS, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du marché cité jusqu'à son échéance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100687 Bibliothèque Mériadeck. Requalification des locaux  
2e phase. Marché de maîtrise d'oeuvre. Désignation des co-  
traitants OPC et SSI. Avenants au marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20090730 du 21 décembre 2009, une mission de maîtrise d'œuvre pour la 2<sup>o</sup> phase de la requalification de la bibliothèque Mériadeck a été confiée au groupement POGGI ARCHITECTURE / Arnaud GARRIGUE / IOSIS Sud Ouest pour un montant de 261 599,96 € TTC.

Vous avez autorisé, par délibération D20100611 du 25 octobre 2010, Monsieur le Maire à signer un avenant au marché précité pour une mission complémentaire de sécurité incendie.

Cette mission sera confiée à la Société DEKRA, intervenant en tant que nouveau co-traitant du groupement.

D'autre part, la société ATB assurera la prestation d'ordonnancement de pilotage et de coordination des travaux initialement prévue au marché de base. Cette prestation sera rémunérée à hauteur de 33 488 € TTC, sans incidence financière sur le montant initial du marché.

En conséquence, il est nécessaire de constater par voie d'avenant :

- la modification des membres du groupement avec la société DEKRA et ATB comme co-traitants supplémentaires

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**D -20100688 Maintenance de la solution de numérisation, copie et impression de plans. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Pour assurer leurs missions de conception de projets, de suivi des réalisations, ou de concertation avec les administrés, la Ville a doté en 2006, à l'issue d'une procédure adaptée, les bureaux d'études de la Direction Générale des Services Techniques d'une solution d'impression, de copie et de numérisation couleur grand format performante distribuée par la société Océ .

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de cet équipement, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société Océ, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive des matériels et logiciels associés,
- la formation à la demande des gestionnaires...

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 4 mois.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 6500,00 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société Océ, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget des exercices concernés, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100689 Piscines municipales. Maintenance et évolution de la solution OXYGENE. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a retenu en 2001, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, la solution OXYGENE de la société APPLICAM pour personnaliser l'accès aux activités municipales, notamment les piscines, et offrir aux Bordelais un nouveau mode de paiement sécurisé.

Ainsi les principaux modules déployés assurent avec satisfaction :

- la vente de prestations et l'encaissement associé,
- le stockage de ces prestations sur la carte ville, la carte étudiante Aquipass, la carte dédiée piscine ou tout futur support communiquant comme le téléphone Nfc,
- le contrôle des entrées-sorties et le calcul de la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI),
- la gestion comptable et les statistiques,
- la supervision de l'ensemble des 4 sites équipés ...

Le marché de maintenance arrivant à échéance, la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société APPLICAM, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Il pourra être dénoncé à tout moment, par lettre recommandée, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

La moyenne annuelle des dépenses effectuées sur les quatre dernières années s'élève à 110 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget des exercices concernés, rubrique 020, articles 2031, 205, 2183, 2313, 232, 6068, 6156, 6184, 617.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100690 Maintenance et évolution du logiciel DIR'AJ.  
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Depuis octobre 1998, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux de la Ville de Bordeaux utilise avec satisfaction le logiciel DIR'AJ édité par la société DIR pour gérer les contrats d'assurances et les dossiers de contentieux.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ce progiciel, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société DIR, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive,
- l'acquisition éventuelle de licences, ou de modules complémentaires,
- les prestations d'accompagnement (formations, assistance ...).

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour quatre ans à compter du 1er janvier 2010. Il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 4 800,00 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35 II 8ème et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget des exercices concernés, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), articles 205, 2031 et 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100691 Maintenance et évolution du logiciel de gestion des projets stratégiques. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux utilise depuis 2007 le logiciel CPMS de la Société NQI, solution adaptée spécifiquement à ses besoins pour le suivi et le pilotage de ses projets stratégiques.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la solution et sa pérennité, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société NQI, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance évolutive et corrective,
- des prestations d'accompagnement ...

Ce marché à bon de commande sera conclu pour une durée de quatre ans à compter du 16 janvier 2011, sans minimum ni maximum. Il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

La dépense minimale prévisionnelle concernant la maintenance annuelle est de 1 800 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société NQI en application des articles 35-II-8<sup>o</sup> et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020 – articles 205, 2031, 232, 6156, 6184.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20100692 Transfert des marchés M070064 - M090054 - M100023 - M100172 - M100286. Avenants de transfert. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La CETE APAVE SUDEUROPE est titulaire des marchés suivants :

- M070064 – BIBLIOTHEQUE MERIADECK. Requalification du service au public. Contrôle technique – marché notifié le 21 février 2007 pour un montant de 34 827,52 € T.T.C.

- M090054 – ZAC BERGE DU LAC – Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche. Contrôle technique – marché notifié le 2 février 2009 pour un montant de 68 315,52 € T.T.C.

- M100023 – Contrôle technique de sécurité des installations foraines – Montant minimum annuel : 30 000 € H.T. – montant maximum annuel : 80 000 € H.T. – marché notifié le 27 Janvier 2010 pour un an avec possibilité de le reconduire 1 fois expressément.

- M100172 - Réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux. Montant minimum annuel 49 000 € HT – montant maximum annuel : 200 000 € HT. – notifié le 24 Juin 2010 pour un an avec possibilité de le reconduire 2 fois expressément.

- M100286 – Contrôle technique – requalification de la Bibliothèque Mériadeck – Phase 2 – notifié le 27 Juillet 2010 pour un montant de 20 092,80 € T.T.C.

Par l'effet de l'apport partiel d'actif, APAVE SUDEUROPE SAS est substituée à SAS CETE APAVE SUDEUROPE dans tous ses droits et obligations à compter du 30 Juillet 2010.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert des marchés cités, jusqu'à leur échéance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100693 Maintenance des installations et matériels de cuisine. Lot 2. Installation de ventilation. Avenant n° 1 au marché M080029. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080051 du 28 janvier 2008, un marché à bon de commande sans minimum ni maximum de maintenance préventive et curative des installations et matériels de cuisine – lot 2 – installations de ventilation, a été confié à la société I.S.S. Hygiène et Services. Ce marché inclut un montant annuel de maintenance préventive de **36 839,19 € TTC**.

Il convient maintenant de supprimer des sites ne comprenant plus d'équipements et d'assurer la maintenance de sites non encore référencés sur le marché principal en modifiant certains articles du bordereau de prix.

Nous proposons de rattacher la maintenance de ces équipements par un avenant pour un montant de 3 351,26 € TTC (+ 8,34 %).

**MAINTENANCE PREVENTIVE :**

	<b>Montant en € TTC</b>
Montant marché initial :	36 839,19 €
Montant avenant n°1 :	3 351.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 190,45 €</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, après avis de la Commission d'appel d'offres, l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 33 - article 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## D -20100694 Ecole maternelle Paul Berthelot. Avenants n° 2 aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20090299 du 25 mai 2009, les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle Paul BERTHELOT ont été signés pour un montant de 1 596 729,11€ TTC. (hors lot ascenseur).

Un marché à procédure adaptée a été passé spécifiquement pour le lot « ascenseur » attribué pour un montant de 30 079,40 € TTC.

Le montant des travaux pour la réhabilitation de l'école s'élève donc à 1 626 808,51 € TTC.

En cours de chantier, par délibération n° D20100228 du 26 avril 2010, vous avez autorisé monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés portant le coût des travaux à 1 644 780,62 € TTC (+ 1,10 %).

Un marché à procédure adaptée a été passé spécifiquement pour le lot « bardage bois » attribué pour un montant de 29 247,93 € TTC.

Le nouveau montant des travaux pour la réhabilitation de l'école s'élève donc à 1 674 028,55 € TTC.

En cours de chantier certains ajustements doivent être réalisés. Les prestations du lot 01 - Démolition - Gros Œuvre doivent être adaptées pour procéder à la mise en œuvre de barrières étanches dues à la présence avérée d'humidité dans certains murs en pierre.

De plus, il convient de procéder à la mise en œuvre d'un badigeon sur la façade neuve donnant sur la rue principale ainsi qu'un enduit.

Enfin, pour répondre à la demande de la Maitrise d'Ouvrage, il convient de procéder au reprofilage de la courette afin d'assurer la mise en œuvre du revêtement de sol et des jeux.

En contrepartie, les modifications apportées sur la mise en œuvre de placage pierre pour les bandeaux de corniches ont permis de réaliser une moins value.

Les modifications des prestations du lot 01 - Démolition - Gros Œuvre, nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090224 attribué à l'Entreprise CAZENAVE dans les conditions suivante :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	417 463,90
Montant de l'Avenant n° 1	3 466,30
Montant du présent avenant n° 2	30 779,23
Montant total du marché TTC	451 709,43

*Séance du lundi 29 novembre 2010*

Les prestations du lot 05 – Menuiseries Extérieures doivent être adaptées, pour la mise en place de stores électriques à occultation dans le dortoir n°2, non prévus au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les modifications des prestations du lot 05 Menuiseries Extérieures, nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090228, attribué à l'Entreprise LABASTERE 33 dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	176 939,47
Montant de l'Avenant n° 1	1 626,92
Montant du présent avenant n° 2	1 722,24
Montant total du marché TTC	180 288,63

Les prestations du lot 06 - Menuiseries Intérieures doivent être adaptées afin de répondre à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place de façades de placard coulissantes en remplacement des rideaux initialement prévus.

Les modifications des prestations du lot 06 - Menuiseries Intérieures, nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090229 attribué à l'Entreprise LEGENDRE et LUREAU dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	153 449,26
Montant de l'Avenant n° 1	5 294,26
Montant du présent avenant n° 2	1 710,76
Montant total du marché TTC	160 454,28

Les prestations du lot 07 – Plâtrerie - Isolation doivent être adaptées, en raison de l'état des doublages existants. Il s'avère nécessaire de procéder à leur remplacement.

En contre partie, les modifications apportées sur le traitement coupe feu des faux plafonds et des trappes de visites ont permis de réaliser une moins value.

Les modifications des prestations du lot 07 – Plâtrerie – Isolation nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090230 attribué à l'Entreprise NAVELLIER dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	96 082,23
Montant de l'Avenant n° 1	4 275,42
Montant du présent avenant n° 2	311,30
Montant total du marché TTC	100 668,95

Les prestations du lot 08 – Electricité doivent être adaptées pour procéder au raccordement électrique des stores à occultations du dortoir n°2, non prévues au Cahier des Clauses Techniques Particulières.



Il convient également pour répondre à la demande de la maîtrise d'ouvrage de procéder au câblage informatique provisoire.

En contrepartie, les modifications apportées sur l'éclairage du restaurant ainsi qu'à celui de la cour ont permis de réaliser une moins value.

Les modifications des prestations du lot 08 – Electricité nécessitent de passer un avenant en moins value au marché M090231 attribué à l'Entreprise LAFOURCADE dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	88 432,67
Montant de l'Avenant n° 1	2 022,73
Montant du présent avenant n° 2	- 215,15
Montant total du marché TTC	90 240,25

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux à 1 708 336,93 € TTC (+ 2,05 %).

De plus, il convient de procéder à une prolongation de délais de 3 mois, en raison de ces adaptations.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213– Article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100695 Acquisition et fourniture de matériels électroportatifs sur batteries. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition et fourniture de matériels électroportatifs sur batteries avec accessoires destinés en particulier à l'entretien des Parcs & Jardins «éco-certifiés», ainsi que de pièces détachées et prestations de réparations associées, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Parcs et Jardins.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société CLABE sur la base des prix indiqués au bordereau de prix et au catalogue.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum, sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

L'estimation annuelle de la dépense est de 25 000 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2158.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100696 Musée des Beaux Arts. Mise en conformité de l'accessibilité du cadre bâti. Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'œuvre pour les études de mise en conformité de l'accessibilité du cadre bâti du Musée des Beaux- Arts a été confié au maître d'œuvre ARCHITECTURE ET PATRIMOINE et ECCTA pour un montant de 20 376,53 € H.T. - valeur mai 2010 sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux d'un montant de 245 500,00 € HT. Ce dernier correspond au montant estimé initialement par le bureau Arcalia en charge du diagnostic des bâtiments municipaux.

Le maître d'œuvre a remis l'Avant Projet Définitif répondant aux spécifications du programme.

Le montant des travaux proposés est estimé à 296 235,35 € H.T.- valeur août 2010, ce qui représente une augmentation de 20,6 % par rapport à l'estimation initiale.

Cette augmentation est principalement justifiée par le traitement qualitatif des matériaux et de mises en valeur du patrimoine non prévu initialement :

- La réalisation d'un parvis avec des marches sombres en granit de couleur et contre marches de couleur clair
- Le traitement du cheminement stabilisé par pose de bandes pavées entre les deux ailes d'accès et balisage par plots d'éclairage
- La mise en œuvre de totem d'information ainsi que la pose de bornes Audio Guide
- Le traitement de la signalétique par des plaques métalliques gravées, posées en sol et éclairées avec des plots rasants.
- La mise en lumière de la façade au droit des doubles colonnes situées de part et d'autre de la porte d'entrée.

Aussi le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

	Total en € TTC
Montant du marché initial :	24 370,33
Montant du présent avenant :	4 504,91
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>28 875,24</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avant projet définitif validé par les services compétents pour un montant global de 296 235,35 € H.T en valeur août 2010, soit 354 297,48 € T.T.C.
- autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, article 020 – rubrique 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100697 Fourniture de matériel de stockage et de récupération de produits chimiques. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de matériel de stockage et de récupération de produits chimiques, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Parcs et Jardins.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : PRODUITS ABSORBANTS (Produits en feuilles, vracs ou boudins à usage préventif ou curatif)

La dépense est estimée à 35 000 € TTC

Société HALECO qui consent des remises de 5 à 15 % sur catalogues et tarifs.

Lot n° 2 : BACS DE RETENTION ET ACCESSOIRES (Bacs de rétention avec accessoires de rayonnages, portes fûts, bac de soutirage, armoires avec rétention...)

La dépense est estimée à 60 000 € TTC

Société HALECO qui consent des remises de 3 à 5 % sur catalogues et tarifs.

Lot n° 3 : BUNGALOWS / CONTENEURS et PLATE-FORMES DE STOCKAGE SUR RETENTION (Local de stockage avec rétention intégrée pouvant être utilisé à l'extérieur, plate-forme de travail avec rétention intégrée...)

La dépense est estimée à 160 000 € TTC

Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Ces marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée de un an à compter de leur notification, reconductibles expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 6068 et 2188.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100698 Renouvellement du parc de véhicules. Programme de location. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules gérés par le service du parc-auto, un programme de location de 35 à 60 berlines de segment B a été lancé et a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction du Centre d'Entretien et d'Exploitation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société DEXIA pour un forfait mensuel de location de 115,89 € T.T.C.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de 60 mois à compter de la livraison du premier véhicule jusqu'à la restitution du dernier véhicule, selon les dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours rubrique 020, article 6135.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100699 Nettoyage d'espaces verts, désherbage manuel ou thermique d'espaces verts et de trottoirs et de débroussaillage. Réservé aux ESAT. Appel d'offres ouvert. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D20100231 du 26 avril 2010, vous avez autorisé la signature des marchés de nettoyage d'espaces verts, de désherbage manuel ou thermique d'espaces verts et de trottoirs et de débroussaillage (lots 3, 5 et 6).

Faute de réponse sur le lot n° 2, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un nouvel appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Parcs et Jardins.

Ce marché est réservé aux ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou structures équivalentes).

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre des ATELIERS D'ORNON pour un prix forfaitaire annuel de 22 663 € T.T.C.

Ce marché sera conclu pour une durée de un an à compter de sa notification, reconductible expressément trois fois.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 813, 823 – article 61521.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100700 Hôtel de Ville. Restauration des façades. Avenant aux marchés de travaux. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°D20090646 du 23 novembre 2009 et D20100106 du 22 février 2010, vous avez autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant total de 2 670 728,20 € TTC, dont 597 739,11 € TTC pour la tranche ferme TCE.

Par avenant n°1, le montant des travaux de la tranche ferme a été porté à 629 854,31 € TTC.

Parallèlement, la restauration de l'aile Sud a été engagée. Il serait souhaitable pour sa parfaite finition, de rénover les menuiseries donnant sur la Cour d'Honneur. Ces prestations étaient incluses dans la tranche conditionnelle n° 3 de l'opération « façades » aussi pour permettre l'achèvement des travaux de l'aile Sud, il est proposé de les rattacher à la tranche ferme.

Ces prestations concernent :

**Lot n° 4 – Menuiserie**

**Marché M090497 – Entreprise CAZENAVE - Montant total marché : 493 422,58 € TTC**

L'interface de l'opération de réaménagement de l'aile Sud conditionne le traitement des menuiseries extérieures sur façade, côté cour d'honneur, prévu en tranche conditionnelle 3 dans le cadre du projet de restauration des façades.

Montant Marché initial Tranche ferme	175 890,60 € TTC
Montant avenant n° 1 Tranche ferme	+ 20 364,51 € TTC
Montant avenant n° 2 Tranche ferme	+ 31 203,12 € TTC
Nouveau montant du marché Tranche ferme	227 458,23 € TTC

Montant Marché initial TC 1	107 672,93 € TTC
Montant Marché initial TC 2	84 899,16 € TTC
Montant Marché initial TC 3	93 719,93 € TTC
Présent avenant n°1 sur TC3	- 52 337,59 € TTC
Nouveau montant du marché TC3	41 382,34 € TTC



**Lot n° 6 – Peinture**

**Marché M0100062– Entreprise SOPREA - Montant total marché : 292 599,15 € TTC**

La restauration des menuiseries implique le rattachement des travaux de peinture initialement prévu en tranche conditionnelle 3 à la tranche ferme.

Montant Marché initial Tranche ferme	78 413,59 € TTC
Montant avenant n° 1 Tranche ferme	+ 11 750,70 € TTC
Montant avenant n° 2 Tranche ferme	+ 17 371,85 € TTC
Nouveau montant du marché Tranche ferme	107 536,14 € TTC

Montant Marché initial TC 1	71 960,07 € TTC
Montant Marché initial TC 2	64 375,99 € TTC
Montant Marché initial TC 3	62 631,39 € TTC
Présent avenant n°1 sur TC3	- 29 480,25 € TTC
Nouveau montant du marché TC3	33 151,14 € TTC

L'ensemble de ces modifications porte le coût global des travaux de la tranche ferme à 678 429,28 TTC soit + 13,4 % du montant initial et le montant de la tranche conditionnelle 3 à 290 299,02 € TTC soit - 22 % en moins ramenant le coût global des travaux à 2 669 600,50 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 – Article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100701 Prestations de gardiennage et de sécurité pour les établissements culturels de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des prestations de gardiennage et de sécurité réalisées pour les établissements culturels (Grand Théâtre de Bordeaux/Bibliothèque municipale/CAPC), la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société GARDIENNAGE ECLIPSE SURETE sur la base des prix indiqués dans les bordereaux de prix.

L'estimation de la dépense annuelle est de 535 000 € T.T.C.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011, reconductible expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322, article 6223.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100702 Analyse, développement et maintenance de logiciels informatiques de la Ville de Bordeaux. Signature de l'accord-cadre. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux a mis en place un plan d'informatisation de ses services, en les dotant d'applications de gestion adaptées à leurs besoins. Aujourd'hui, 180 applications informatiques sont déjà utilisées par les différents services de la Ville, dont la moitié a été développée par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique et l'autre par des sociétés de service.

L'évolution du système d'information et de télécommunication se poursuit activement à travers l'informatisation de nouveaux domaines et l'évolution d'applications existantes.

C'est donc dans ce contexte de forte demande, que la Direction Organisation et Informatique souhaite, à travers le présent Marché, se faire accompagner sur l'évolution et la maintenance de ses logiciels informatiques.

Les prestations attendues dans le cadre de ce marché porteront principalement sur des missions :

- de développement spécifique (nouveaux, correctifs, évolutifs)
- d'analyse préalable et détaillée,
- de transfert de compétences,
- de conception graphique
- d'assistance à l'installation et à la mise en exploitation,
- de documentation
- de formation utilisateurs ou exploitation,
- d'aide au démarrage

Dans ce cadre, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un accord-cadre en appel d'offres ouvert visant à retenir au maximum 5 prestataires qui seront remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport technique, la commission d'appel d'offres a retenu les sociétés suivantes :

- STERIA
- CLEVER AGE
- SQLI
- EUROGICIEL

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification pour un montant maximum de 800 000 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 articles 2031, 205, 232, 611, 6156, 6184.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100703 Acquisition de fournitures et de matériels de sonorisation et d'audiovisuel et prestations associées. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des manifestations et événements divers, il est nécessaire d'acheter des matériels audiovisuels, de sonorisation et prestations associées.

A cet effet, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les acheteurs de la Collectivité, en concertation avec le Centre d'Entretien et d'Exploitation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société AUDIOMASTER sur la base des prix indiqués au bordereau de prix et au catalogue.

Le montant de la dépense annuelle est estimé à 160 000 € H.T.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni montant maximum à compter du 10 Janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2011 et pourra être reconduit expressément trois fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours rubrique 020, article 60632.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100704 Acquisition de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et l'hygiène des locaux des services de la Ville de Bordeaux et des établissements du CCAS de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100377 du 28 Juin 2010, vous avez autorisé la Ville de Bordeaux à constituer un groupement de commandes avec le CCAS, afin de globaliser nos besoins concernant l'acquisition de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et l'hygiène des locaux des services de la Ville de Bordeaux et des établissements du CCAS de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Magasin Scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : acquisition de produits d'entretien courants respectueux de l'environnement et de la santé

La dépense annuelle est estimée à de 70 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 12 000 € H.T. pour le CCAS.

Société LODIPRO sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 2 : acquisition de produits pour le nettoyage de vaisselle et du linge respectueux de l'environnement et de la santé.

La dépense annuelle est estimée à de 80 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 27 000 € H.T. pour le CCAS.

Société Pierre LE GOFF sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 3 : acquisition de produits et consommables d'essuyage et d'hygiène corporelle

La dépense annuelle est estimée à de 130 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 37 000 € H.T. pour le CCAS.

Société LODIPRO sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 4 : acquisition de petits matériels, produits spécifiques et consommables divers pour le nettoyage et l'hygiène

La dépense annuelle est estimée à de 85 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 28 000 € H.T. pour le CCAS.

Société Pierre LE GOFF sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 5 : acquisition de micro fibres et matériels associés

La dépense annuelle moyenne est de l'ordre de 25 000 € H.T.

Société LODIPRO sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 6 : acquisition de brosse traditionnelle

La dépense annuelle moyenne est de l'ordre de 6 000 € H.T.

Lot exclusivement réservé aux ESAT ou établissements équivalents en application de l'article 15 du Code des Marchés Publics

Entreprise Adaptée l'EA aux Avenières sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 7 : acquisition de sacs à déchets

La dépense annuelle moyenne est de l'ordre de 55 000 € H.T.

Société Pierre LE GOFF sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Ces marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 reconductibles expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 – 211 – 212 – 213 – 22 – 311 – 313 – 321 – 322 – 422 – 411 – 412 – 413 – 421 – 61 – 64 – 026 – 823 – articles 60618 – 60628 – 60631.

**M. GAUTE.** -

Monsieur le Maire, je vais essayer de faire court puisque, comme l'on dit : parler beaucoup et parler à propos n'est peut-être pas la même chose.

Sur les appels d'offres je n'ai pas d'observations particulières si ce n'est à soulever la 698 pour rappeler à nos collègues que le choix des 53 véhicules de la flotte municipale qui vient d'être reconduite l'a été sur les critères de développement durable à hauteur de 50%, les prix 30% et la valeur technique 20%.

Pour résumer, au niveau des véhicules remplacés nous passons à 103 gr de CO<sup>2</sup> au lieu de 115, et à une consommation de carburant de 4,4 litres au lieu de 5,5 litres.

Sur le prix, le prix moyen mensuel génère une économie annuelle de 9.500 euros.

Et sur la valeur technique, il s'agit de modèles retenus disposant de 5 portes tout à fait pratiques, ergonomiques, et adaptés à l'usage de nos personnels.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Y a-t-il des questions sur les dossiers de M. GAUTE ?

Des oppositions ? Des abstentions ?

(Aucune)

**M. LE MAIRE.** -

Je vous remercie. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 19 h 35)

**ADOpte A L'UNANIMITE**